

Cachet de l'Auto-école

PRATIQUE

Relevé des candidats prêts dans un délai de
15 jours pour l'examen pratique

Date

N° du relevé

Centre d'examen choisi

Nom et prénom du / de la candidat(e)	Date de naissance	Cat.	N° Certificat	Instructeur	Observations

Instructions :

1. Chaque relevé doit porter sur les mêmes catégories et le même lieu de convocation
2. Les candidats absents à l'examen doivent figurer sur un nouveau relevé (remarque spéciale sous « Observations »)
3. Tout candidat ne doit figurer pour la même catégorie qu'une seule fois sur un relevé

